



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENDA SOCIAL 2025

- temps de travail
- restauration administrative

Groupe de travail DG - OS

15 janvier 2025

SOMMAIRE

Objectifs du groupe de travail

Temps de travail

Eléments chiffrés

Hypothèses de travail

Autres sujets à débattre

Restauration administrative

Organisation actuelle

Hypothèse tickets restaurant



Objectifs du groupe de travail



Objectifs du groupe de travail

- Prendre le temps d'un échange de fond sur deux sujets majeurs de notre agenda social
 - Le temps de travail
 - Le télétravail
 - La restauration administrative
- Evoquer différentes hypothèses d'évolutions significatives engagées par d'autres entités
 - Semaine de 4/4,5 jours
 - Ticket restaurant
 - Forfait jour
 - Temps de trajet compensé
- Déterminer comment ces évolutions s'inscrivent dans la modernisation de notre organisation

Eléments chiffrés



Cycles de travail

Quatre modalités de cycle à horaires fixes existent réglementairement

Modalités	n°1 (sur 4,5 jours)	n°2	n°3	n°4
Durée hebdomadaire du travail	36h	36h	37h	38 h 30
Durée journalière du travail	8 h 00	7 h 12	7 h 24	7 h 42
Nombre de jours RTT	3,5*	5*	11*	19*
Dont gérés comme des congés annuels	3,5	5	9	15

*Journée de solidarité déduite

Trois modalités de cycle à horaires variables existent par ailleurs

Modalités	n° 2 bis	n° 3 bis	n° 4 bis
durée hebdomadaire du travail	36 h	37 h	38 h 30
durée moyenne journalière du travail	7 h 12	7 h 24	7 h 42
nombre de jours RTT	5*	11*	19*
dont gérés comme des congés annuels	5	9	15
Possibilité de récupération en plus des congés légaux	2 jours	1 jour	1 jour

*Journée de solidarité déduite

Cycles de travail

Le cycle 4bis plébiscité...

Cycles travail	Genre		Total	%
	Femmes	Hommes		
Horaire fixe M1	0	3	3	0,12
Horaire fixe M2	0	0	0	0,00
Horaire fixe M3	0	0	0	0,00
Horaire fixe M4	3	15	18	0,72
Horaire variable 2bis	16	19	35	1,40
Horaire variable 3bis	21	9	30	1,20
Horaire variable 4bis	888	1419	2307	92,17
Forfait jour	22	42	64	2,56
35 h (vacataire, apprentis, stagiaire)	26	20	46	1,84
Total	976	1527	2503	100

Source : RSU 2023, BDS 140

Le cycle très majoritairement retenu par les agents (+ 92%) est le **cycle à horaire variable 4 bis**, répartissant les horaires de la semaine sur **38h30** avec **19 jours de RTT**.

Cycles occasionnels

Plus de 300 agents concernés par les cycles occasionnels

Direction	Nombre d'agents
DIRECTION TERRITORIALE CENTRE EST	54
DIRECTION TERRITORIALE NORMANDIE CENTRE	52
DIRECTION TERRITORIALE EST	46
DIRECTION TERRITORIALE OUEST	40
DIRECTION TERRITORIALE MEDITERRANEE	34
DIRECTION TERRITORIALE HAUTS DE FRANCE	26
DIRECTION TERRITORIALE ILE DE FRANCE	26
DIRECTION TERRITORIALE SUD OUEST	22
DIRECTION TERRITORIALE OCCITANIE	3
SECRETARIAT GENERAL	3
DIRECTION TECHNIQUE RISQUES EAUX ET MER	2
DIRECTION TERRITORIALE OUTRE MER	2
DIRECTION TECHNIQUE INFRASTRUCT. TRANSPORT MATERIAUX	1
DIRECTION TECHNIQUE TERRITOIRES ET VILLE	1
DIRECTION GENERALE	1
TOTAL	313

Type de cycle occasionnel	Nombre de cycles déclarés
Cycle - Longue journée	883
Cycle - 1 nuit travaillée	622
Cycle - Long déplacement	375
Cycle - 2 nuits travaillées	345
Cycle - 4 nuits	267
Cycle - 3 nuits travaillées	94
Cycle - WE de 2 jours sur 2 semaines	65
Cycle - 1 journée de travail en soirée	45
Cycle - WE sur plusieurs semaines	45
Cycle - WE de 2 jours sur 1 semaine	43
Cycle - Salon	18
Cycle - 1 journée de travail en matinée	14
Cycle - 4 nuits sur plus de 2 sem d'aff.	12
Cycle - 2 nuits le week end	9
Cycle - 2 nuits isolées	6
Total	2843

Source : SITT 2023 et 2024

Mais il existe en réalité une **grande diversité** de cycles, **différents selon les directions...**

Temps partiel

Près de 250 agents à temps partiel, dont la grande majorité à 80%

Temps de travail (organisation)	Genre		Total	%
	femmes	hommes		
40% horaire fixe	0	0	0	0,00
50% horaire fixe	0	0	0	0,00
60% horaire fixe	0	0	0	0,00
70% horaire fixe	1	0	1	0,04
80% horaire fixe	0	0	0	0,00
90% horaire fixe	0	0	0	0,00
100% horaire fixe	2	18	20	0,80
40 % horaire variable	0	1	1	0,04
50 % horaire variable	11	10	21	0,84
60 % horaire variable	2	3	5	0,20
70 % horaire variable	2	1	3	0,12
80 % horaire variable	105	68	173	6,91
90 % horaire variable	31	9	40	1,60
100 % horaire variable	822	1417	2239	89,45
Total	976	1527	2503	100,00

Source : RSU 2023, BDS 140

Si 90% des agents travaillent sur une quotité de **100%**, la quotité de temps partiel privilégiée par les agents qui le sollicitent est de 80% (**6,90%**)

Heures supplémentaires

Plus de 350 agents bénéficiaires d'heures supplémentaires
Rémunérées ou récupérées

Catégorie	Nombre d'agents bénéficiant HS rémunérées	Nombre d'agents bénéficiant HS récupérées
A+	0	8
A	16	32
B+	60	42
B	71	58
C	37	39
Total	184	179

Catégorie	Heures supp Rémunérées	Heures supp Récupérées
A+	0,00	114,83
A	1 209,93	481,99
B+	2 204,47	384,96
B	4 343,51	435,95
C	2 722,48	635,23
Total	10 480,39	2 052,96

Source : RSU 2023, BDS 150

Les HS concernent à 96% des hommes.

Les agents A sont des OPA, le bénéfice des HS étant fermé aux agents titulaires et contractuels de catégorie A

A noter des pratiques hétérogènes entre les directions voire parfois un non respect des règles applicables.

Le coût des HS s'est élevé à

En 2022 : 334 K€, soit 0,31% de la masse salariale

En 2023 : 279 K€, soit 0,34% de la masse salariale

Temps de trajet compensé

TTC en équivalent jour	Nombre d'agents
0-12	2256
12-24	407
24-36	59
36-48	12
48-60	2
> 60	1
Total général	2737

TTC en équivalent jour	Nombre d'agents
0-1	665
2	260
3	204
4	196
5	156
6	148
7	152
8	108
9	118
10	98
11	79
12	72
Total général	2256

Les agents de catégorie A et A+ cumulent 69% du TTC et 68,5% des RTC posés

Le volume le plus important de TTC généré l'est par un nombre important d'agents, mais sur une durée majoritairement limitée à **moins de 6 jours/an.**

Source : SITT 2024

Crédit d'heures

Un gain moyen de 5 à 6 jours de congé complémentaires...

Le nombre de jours pris en récupération du crédit d'heures s'est élevé

- En **2023**, à **13 392**, dont 7444 pour les seuls agents de catégorie A et A+
- En **2022** à **14 143**, dont 7696 pour les seuls agents de catégorie A et A+

Le gain moyen en nombre de jours de congé complémentaire s'élève ainsi à environ **5 à 6 jours de congé complémentaires**

Catégorie	Heures écrêtées 10h/jour	Heures écrêtées 12h/mois
A+	2548	16576
A	2089	10454
B+	1016	3850
B	859	2912
C	255	758
Total	6 767	34 550

Source : *RSU 2023*

Le nombre d'heures total écrêtées

(> 10h/jours et > 12h/mois) s'est établi :

- En **2023** à **41 317**, soit une moyenne de 15h par agent
- En **2022** à **48 009**, soit une moyenne de 17h par agent

Dépôt et stock de jours CET

TTC, crédit d'heures contribuent à l'alimentation des CET

Catégorie	Nombre total de jours stockés sur CET	Dont nombre de jours versés en 2022
A+	23 576	4 513
A	22 307	5 025
B+	16 095	2 455
B	11 442	2 061
C	5 954	912
Total	79 374	14 966

Catégorie	Nombre d'agents ayant déposé des jours de CET au cours de l'année
A+	374
A	492
B+	240
B	208
C	115
Total	1 429

Catégorie	Nombre de jours de CET consommés au cours de l'année
A+	273
A	430
B+	198
B	267
C	285
Total	1 452

Les jours déposés sur les CET ont été respectivement de

- **14 966** en 2023, toutes catégories confondues
- **13 750** en 2022, toutes catégories confondues

Généralant un besoin de financement, le cas échéant étalé dans le temps, de

- **1 957 K€** en 2023 (base 150 €/jour pour les catégories A et A+, 100€/jour pour les catégories B et 83 €/jour pour les catégories C).
- **1 773 K€** en 2022

Source : RSU 2023

Télétravail

Le télétravail est devenu une modalité habituelle d'organisation du travail

Moyenne hebdo de TT	Nombre d'agents concernés
0-0,5	518
0,5-1	461
1-1,5	430
1,5-2	507
2-2,5	208
2,5-3	91
3-3,5	23
3,5-4	3
4-4,5	2
4,5-5	2
Total général	2245

Source : SITT 2024 et RSU 2023

Le recours au télétravail concerne une très grande majorité d'agents, même sur des durées très réduites.

Si un quart des agents ne télétravaille quasiment jamais, la majorité des télétravailleurs le font à raison de **1,5 à 2 jours en moyenne**.

En 2023, **789 demandes de télétravail ont été déposées**, seules 18 ont été refusées. Par la suite, 10 d'entre elles redéposées ont fait l'objet d'un avis favorable

Hypothèses de travail



Hypothèses de travail

1) Supprimer ou écrêter le TTC ?

- Limiter à 5 jours par an la pose de récupération liée au temps de trajet (RTC)
- Suppression totale = transformation intégrale du TTC en temps de travail effectif
- Mieux former et mieux contrôler les déclarations

2) Limiter les heures supplémentaires ?

- Peu intéressant au regard du coût annuel rapporté à la masse salariale
- Mais travail à envisager sur leur harmonisation

2) Supprimer ou écrêter le crédit d'heures ?

- Réglementairement impossible (cf. décret relatif à l'aménagement du temps de travail)

3) Elargir le nombre d'agents au forfait ?

- Génère du gain à partir du moment où un nombre d'agents important est concerné (A et A+)

Hypothèses de travail

3bis) Benchmark agents au forfait

Voies navigables de France

- 25% des cadres A et A+ au forfait jour

Agence nationale de cohésion territoriale

- Concerne uniquement les cadres

Agence nationale de l'habitat

- Membres du comité exécutif (4 membres)
- Projet d'étendre aux membres du Codir actuel soit une quinzaine d'agents

Agence de l'eau Rhin-Meuse

- équipe de direction (DG, DGA, SG, directeur de département)

Hypothèses de travail

4) Elargir nos cycles en horaires variables à la semaine en 4 ou 4,5 jours ?

Modalités	Semaine en 4 jours		Semaine en 4 jours et demi		Semaines alternées 4/5 jours
Durée hebdomadaire du travail	36h	38h30	36h	38h30	32h/40h
Durée journalière du travail	9h	9h37	8h sur les journées et 4h sur la ½ journée	8h34 sur les journées et 4h17 sur la ½ journée	8h
Congés annuels (5 fois les obligations hebdomadaires)	20	20	22.5	22.5	22.5
Nombre de RTT	2	14	3.5	17	3.5
Possibilité de récupération en plus des congés légaux	2	0.5	2	0.5	2

Hypothèses de travail

4) Elargir nos cycles en horaires variables à la semaine en 4 ou 4,5 jours ?

LES CONSÉQUENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SEMAINE DE QUATRE JOURS SUR L'ÉTAT DE FORME DES TRAVAILLEURS

En %

Ce que les travailleurs disent ressentir la moitié du temps, souvent ou toujours	Avant le projet pilote	Pendant le projet pilote
Fatigue à la fin de la journée de travail	71	47
Épuisement dû au travail	39	24
Avoir de l'énergie pour la famille et les amis	61	80

Source : Pedro Gomes, Rita Fontinha, Semaine de quatre jours – Résultats du projet pilote portugais – Infographie et résumé exécutif, juillet 2024, p. 5.

Hypothèses de travail

4) Elargir nos cycles en horaires variables à la semaine en 4 ou 4,5 jours ?

LES CONSÉQUENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SEMAINE DE QUATRE JOURS SUR LA SANTÉ MENTALE DES TRAVAILLEURS

En %

Part des travailleurs qui présentent ce symptôme tous les jours ou une ou deux fois par semaine	Avant le projet pilote	Pendant le projet pilote
Anxiété	42	27
Fatigue	64	42
Insomnie ou problèmes de sommeil	37	30
Découragement ou dépression	27	16
Tension	39	25
Sentiment d'isolement	13	7

Autres sujets à débattre



Autres sujets à débattre

1) Harmoniser les horaires de travail

- Toutes les directions n'ont pas les mêmes horaires de plages fixes ou variables, les mêmes cycles...

2) Supprimer la mention des RTT collectifs

- Depuis 2023, les jours de fermeture sont définis à l'échelle Etablissement
- Mais les compteurs RTTCo sont toujours alimentés sur la base de 4/an

3) Définir les modes doux

- Inscrire dans le RITT la définition, les modalités d'instruction de validation des modes doux après avis des instances consultatives

4) Mettre à jour les autorisations d'absences et aménagements d'horaires dans le RITT

- Réserve police nationale, visites médicales RQTH, visite médicale enfant handicapé, aménagements horaires proches aidants, concours...

5) Engager des discussions sur le droit à la déconnexion

Restauration administrative



Budget annuel

	2019	2020	2021	2022	2023
020 Dter Est	59 712	57 822	47 991	52 296	71 617
030 Dter IDF		Rapporté à DDRIDF	-	-	-
040 Dter CE		Rapporté à DDRL	-	-	-
050 Dter MED	51 630	38 894	55 446	11 243	41 056
060 - Dter NC	97 298	102 791	81 082	103 090	123 966
070 Dter HdF	9 611	3 019	1 074	1 056	2 005
080 Dter Ouest	77 317	58 317	63 892	81 774	114 575
090 Dter SO *	68 081	59 497	50 493	55 378	84 488
100 Dtec TV	18 662	19 044			
110 Dtec ITM	12 522	15 586	24 920	-	1 351
120 Dtec REM	441	2 034	5 430	8 817	14 562
130 Dter OCC *	17 020	14 874	12 623	15 827	18 739
230 DDRL	136 438	70 375	93 095	115 282	198 640
231 DDRIDF	78 623	39 885	60 220	76 252	108 705
TOTAL	627 354	482 138	496 267	521 014	779 703

Coût d'un repas

Direction/Site	Cout moyen d'un repas (1plat+1 périphérique)		
	Année	2022	2023
DDRL/Bron		7,51	8,34
DDRL/Vaulx		11	11,44
TV/Lyon		De 8,78 à 10,52	11,05 €
CE/L'Isle-d'Abeau		7,51	8,34
CE/Autun		9,45	11,55
CE/Clermont		5,3	5,6
REM/Plouzané		8,16	8,99
REM/Margny-lès-compiègne		7,1	7,6
Ouest/Nantes		9,6	10,6
Ouest/St Brieuc		8,82	9,26
Ouest/Angers		7,66	8,20 €
Idf/Trappes		6	6,5
Idf/Fontenay		10,5	11
Idf/Sourdun		6	7
Idf/Champs sur Marne		6,5	7,6
Idf/St Mandé		5,61	6,02

Direction/Site	Cout moyen d'un repas (1plat+1 périphérique)		
	Année	2022	2023
SO/Bordeaux		8,1	8,57 €
SO/St Médard		8,1	8,57 €
Occ/Toulouse			9,55 €
Est/ Metz		7,7	8,27 €
Est /Nancy		9,31	10.47€
Est/Strasbourg		7,7	
HdF/Lille 1		9,95	9,99
HdF/Lille 2		9,2	9,55
Hdf/Lille3			7,7
HdF/Sequedin		3,8	4
HdF/St Quentin		11,5	
HdF/St Quentin/cercle mixte gendarmerie			8,80 à 10,50
Med/Aix-en-Provence		5,23	7,36
Med/Sophia-Antipolis		9,90 €	13,90 €
NC/Grans-Quevilly		13,50 €	15,30 €
NC/Blois		7,65 €	8,82 €

Montant de la subvention locale

Direction/Site	Montant de la Subvention locale	
	2022	2023
DDRL/Bron	0	de 1,3 à 2,95
DDRL/Vaulx	5	5
TV/Lyon	3,45	5,29
CE/L'Isle-d'Abeau	0	de 1,3 à 2,95
CE/Autun	de 3,2 à 3,6	de 3,4 à 4
CE/Clermont	0	0
Outre-Mer/Sainte-Clotilde/la réunion	0	0
Outre-mer/Coconi/Mayotte	0	0
Outre-mer/Cayenne/Guyanne	0	0
REM/Plouzané	3,5	3,93
REM/Margny-lès-compiègne	3,5	3,5
Ouest/Nantes	de 3 à 4,91	de 4 à 5,91
Ouest/St Brieuc	3,48	3,66
Ouest/Angers	De 0,74 à 2,63	0,78 à 2,76
Idf/Trappes	de 4 à 8	de 4 à 8
Idf/Fontenay	5	5
Idf/Sourdun	3 à 5	3 à 5
Idf/Champs sur Marne	3 à 3,30	3 à 3,30

Direction/Site	Montant de la Subvention locale	
	2022	2023
Idf/St Mandé	4,11	4,11
SO/Bordeaux	3,32	3,66
SO/St Médard	3,32	3,66
Occ/Toulouse	3,37	3,5
Occ/Montpellier	0	0
Est/ Metz	2,41	2,41
Est /Nancy	2,75	3,75
Est/Strasbourg		
HdF/Lille 1	2,09	4,99 à 2,09
HdF/Lille 2	1,7	2,69 et 1,7
Hdf/Lille3		1,32
HdF/Sequedin	0	0
HdF/St Quentin	3	0
HdF/St Quentin/cercle mixte gendarmerie		PIM < 534 = 2,42 menu à 8,80 - 4,12 menu à 10,50 PIM > 534 = 2,2 menu à 8,80 - 3,9 menu à 10,50
Med/Aix-en-Provence	2,51	4,51
Med/Sophia-Antipolis	5	5
NC/Grans-Quevilly	4,65 €	De 6,43 à 8,73
NC/Blois	2,4	2,4

Reste à charge

Direction/Site	Reste à charge		
	Année	2022	2023
DDRL/Bron		6,21	6,92
DDRL/Vaulx		4,47	6,44
TV/Lyon		4,04 à 5,78	4,22 à 6,06 €
CE/L'Isle-d'Abeau		6,21	6,92
CE/Autun		4,36 à 6,25	7,55
CE/Clermont		4 à 4,60	5,6
REM/Plouzané		3,39 ou 4,66	3,54 ou 5,06
REM/Margny-lès-compiègne		2,31 ou 3,60	2,57 ou 4,10
Ouest/Nantes		3,40 à 6,60	3,30 à 6,60
Ouest/St Brieuc		5,35	5,6
Ouest/Angers		3,74 à 6,92	4,05 à 7,42
Idf/Trappes		5	6
Idf/Fontenay		5,4	6
Idf/Sourdun		3 à 5	3 à 5
Idf/Champs sur Marne		3,26	4
Idf/St Mandé		5 à 8	5 à 7

Direction/Site	Reste à charge		
	Année	2022	2023
SO/Bordeaux		3,49 à 4,78	3,52 à 4,91
SO/St Médard		3,49 à 4,78	3,52 à 4,91
Est/ Metz		4	4,33
Est /Nancy		5,27	5.19€
Est/Strasbourg		6,41	5.85€
HdF/Lille 1		6,57 à 7,86	5
HdF/Lille 2		6,21 à 7,5	7,85
Hdf/Lille3			5
HdF/Sequedin		2,51	2,61
HdF/St Quentin		7,21 à 8,5	
HdF/St Quentin/cercle mixte gendarmerie			5 à 6,60
Med/Aix-en-Provence		4,51	2,85
Med/Sophia-Antipolis		3,61	8,9
NC/Grans-Quevilly		7,43 à 8,85	5,04 à 8,87
NC/Blois		3,83 à 5,25	4,89 à 6,42

Passage au ticket restaurant

1) Hypothèse Cerema

Cf. Etude menée en 2023

- Mise à disposition à l'ensemble des agents de l'établissement d'un ticket pris en charge à raison de 50 ou 60% par le Cerema, et avec une valeur faciale à négocier
- Pour un ticket à **8 €**, estimations du coût à **2 M€ environ en année pleine**, avec surcoût de 1,3 M€ au regard de la dépense actuelle.
- 1 € supplémentaire de prise en charge par le Cerema coûte environ 529 K€ complémentaire

Passage au ticket restaurant

2) Benchmark

Voies navigables de France

- TR d'un montant de 8 €
- 60% de part patronale et 40% de part salariale
- Tous les personnels publics éligibles à condition d'être présent au moins un mois et de ne pas pouvoir accéder à un dispositif de restauration collectif public ou privé avec lequel VNF a contractualisé, distant au plus d'un kilomètre (aller/retour) du lieu du poste de travail de l'agent.

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

- Pour 230 agents, un restaurant d'entreprise pour tous les agents travaillant à Lyon avec une participation employeur d'environ 6€ pris en charge dans le cout du repas et versée directement au prestataire. Ces agents ne bénéficient pas de titres-restaurant.
- Pour 120 agents au sein des 3 délégations éloignées de Besançon, Marseille et Montpellier, TR d'un montant de 12€ pris en charge à 50%. Tous les agents sont éligibles hors intérimaires.

Passage au ticket restaurant

2) Benchmark

Agence nationale de l'habitat

- Valeur faciale : 10 €
- Prise en charge à 60% par l'Agence
- Pas de critère d'éligibilité, sauf les stagiaires
- Pas d'accès à un restaurant administratif

Parc national de la Vanoise

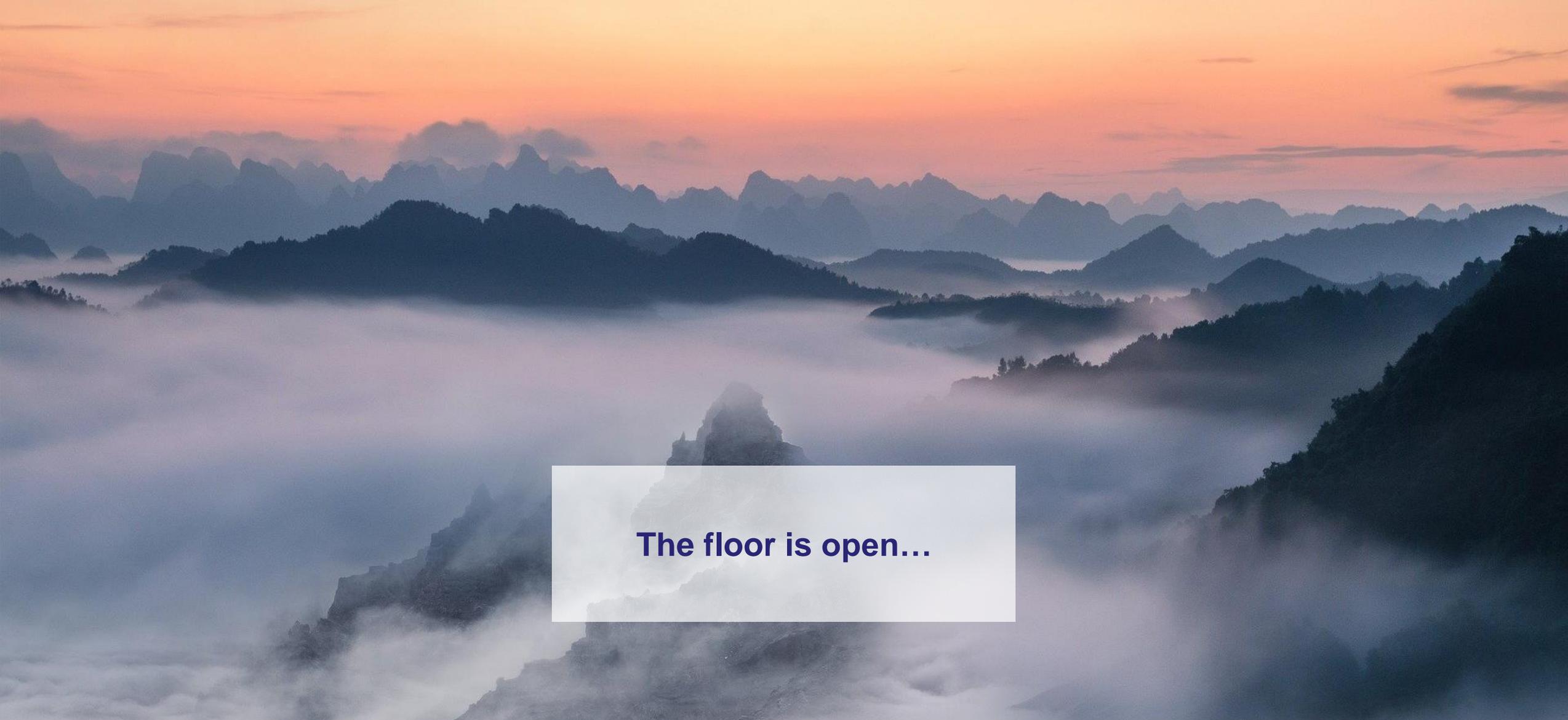
- Une seule catégorie : les agents administratifs de catégorie C basés au siège du PNV. Ceux des secteurs ne peuvent y prétendre comme le reste de la population.
- 12 TR/mois, d'une valeur faciale de 8 € avec une prise en charge de 50 % du PNV
- Chantier ouvert pour pouvoir le proposer dans les règles à tous.
- Recherche d'économies sur les frais de déplacements

Passage au ticket restaurant

2) Benchmark

Caisse de garantie du logement locatif social

- Valeur faciale : 11,97 €
- Participation employeur : 60%
- Bénéficiaires : titulaires, contractuels, intérimaires, stagiaires
- Nombre de titres fonctions du nombre de jours de présence, y compris TT, avec une présence minimale de 6h
- Forfait mensuel de 20 titres restaurant sur 11 mois, de janvier à novembre pour les agents à temps partiel



The floor is open...